

# Présentation de la formation

<b>THÈME</b>	<b>PARCOURS DECLARATIONS FISCALES 2025 DES REVENUS DE 2024 : ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LA CAMPAGNE DECLARATIVE</b>
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Cette formation est destinée à un public de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil en gestion de patrimoine,</li> <li>• Avocat,</li> <li>• Expert-comptable,</li> <li>• Notaire,</li> <li>• Banquier,</li> <li>• Assureur</li> </ul>
<b>FORMAT</b>	Webinaire en direct ou en replay
<b>DATES</b>	Du 10 avril 2025 au 06 mai 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• De 09H00 à 10h30 et de 11H00 à 12h30 ou</li> <li>• De 14H00 à 15h30 et de 16H00 à 17h30</li> </ul>
<b>DURÉE</b>	24 heures de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Webinaire (en direct) : 24 heures</li> <li>• Ou en replay (disponible 72 heures après la date du webinaire)</li> </ul>
<b>VALIDATION D'HEURES RÉGLEMENTAIRES</b>	Cette formation valide les heures réglementaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Immobilier (carte T) : 8 heures</li> <li>• IAS/DDA : 16 heures</li> <li>• IOBSP : 3 heures</li> <li>• Notaires : 24 heures</li> <li>• Avocats : 24 heures</li> <li>• Experts-comptables : 24 heures</li> </ul>
<b>TARIF</b>	<b>Tarif individuel : 990 € HT</b> HT soit 1188 € TTC (TVA 20%) <b>Tarif cabinet : (3 à 5 accès) : 2100 € HT</b> soit 2520 € TTC (TVA 20%)
<b>INTERVENANT(S)</b>	Cette formation sera animée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jacques DUHEM</li> <li>• Stéphane PILLEYRE</li> </ul>
<b>PRÉREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de prérequis</li> </ul>
<b>OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION</b>	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour ses connaissances et ses préconisations en rapport avec les déclarations fiscales,</li> <li>• Définir le foyer fiscal de ses clients et les conséquences en termes de quotient,</li> <li>• Accompagner ses clients dans la déclaration des obligations déclaratives générales,</li> <li>• Maîtriser les différents formulaires de déclaration des revenus,</li> <li>• Comprendre les données fiscales reprises automatiquement pour déterminer l'assiette des cotisations et contribution sociales,</li> <li>• Maîtriser les données spécifiques à la déclaration sociale (données complémentaires aux informations purement fiscales),</li> <li>• Maîtriser les points de vigilance.</li> </ul>
<b>ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE</b>	Du lundi au vendredi de 9h30-12h00 et de 14h00 à 17h30 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marthe Faye Pineau 06 17 52 60 00</li> <li>• Léa LAURAND 06 46 78 02 35</li> </ul>

<p><b>MOYENS PÉDAGOGIQUES</b></p>	<p><b>En webinaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le formateur utilise une pédagogie active en ayant recours à des cas pratiques pour illustrer ses propos et en mettant en situation les apprenants</li> <li>• Le formateur ouvrira également des temps de questions/réponses lors de la formation afin de vérifier l'engagement des stagiaires et leur compréhension</li> <li>• Les apprenants pourront utiliser l'outil ZOOM, Webex ou GoToWebinar pour intervenir par chat directement ou en " levant la main " virtuellement pour poser une question à l'oral via leur micro.</li> <li>• Le support pédagogique sera consultable via l'accès utilisateur des apprenants, et sera envoyé en version papier par voie postale.</li> </ul> <p><b>En E-learning :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le formateur utilise une pédagogie active en ayant recours à des cas pratiques pour illustrer ses propos et en mettant en situation les apprenants</li> <li>• Des temps de questions/réponses sont programmés lors de la formation afin de vérifier l'engagement des stagiaires et leur compréhension,</li> <li>• Le temps de connexion des apprenants est enregistré</li> <li>• Un tuteur pédagogique sera désigné pour accompagner les apprenants (questions sur la formation, suivi des connexions)</li> </ul> <p>Le support pédagogique sera consultable via l'accès utilisateur des apprenants</p>
<p><b>LES MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI</b></p>	<p><b>En webinaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrement des temps de connexion de l'apprenant</li> <li>• Réalisation d'un test final de validation</li> <li>• Pour toute formation, une attestation sera remise à l'apprenant après validation du test final.</li> </ul> <p><b>En e-learning</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrement des horaires et temps de connexion</li> <li>• Réponse à des cas ou des questions en cours de formation</li> </ul> <p>A la fin du parcours, un test de validation final sera ouvert sur le site internet de Fac&amp;Associés. Il faudra obtenir 70% de bonnes réponses pour obtenir l'attestation de fin de formation, en plus d'une connexion ou d'une présence à l'ensemble des modules de la formation (croisement des émargements et des temps de connexion).</p>
<p><b>MODALITÉ D'INSCRIPTION</b></p>	<p>Deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En ligne sur le site <a href="http://www.fac-associes.com">www.fac-associes.com</a></li> <li>• Sur papier : envoyer le bulletin papier par mail à <a href="mailto:contact@fac-associes.com">contact@fac-associes.com</a> ou par voie postale à FAC &amp; Associés 46 rue de Sarliève – 63800 COURNON D'Auvergne</li> </ul>
<p><b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b></p>	<p>Les inscriptions doivent être réalisées à minima 2 jours avant le début de la formation</p>
<p><b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b></p>	<p>FAC&amp;Associés est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations. Ainsi la majorité des salles réservées pour nos formations présentiels sont des ERP respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Lea LAURAND Référente Handicap par mail : <a href="mailto:ll@fac-associes.com">ll@fac-associes.com</a> ou par téléphone au 06 46 78 02 35 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.</p>
<p><b>CONTACTS</b></p>	<p>Téléphone : 04.63.80.93.47 Mail : <a href="mailto:contact@fac-associes.com">contact@fac-associes.com</a></p>

THEMES	PLAN	DATES
<b>MODULE 1 : Audit Fiscal et Détermination du Foyer Fiscal</b>		
<b>Audit Fiscal et Détermination du Foyer Fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit des situation antérieures</li> <li>• Modalité d'imposition des couples (gestion de l'union en 2022 et désunion)</li> <li>• La prise en compte des enfants mineurs (impact de la séparation des parents et de la charge supportée par chacun)</li> <li>• La prise en compte des enfants majeurs (conditions et impact du rattachement sur option)</li> <li>• Autres personnes à charge (conditions et impact du rattachement sur option)</li> </ul>	10/04/2025 14h00 - 16h00
<b>MODULE 2 : Règles générales applicables à l'IR et savoir accompagner les clients dans la déclaration de leurs produits financiers</b>		
<b>AUTRES REGLES GENERALES APPLICABLES A L'IR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A quelle date faut-il déposer les différentes déclarations ?</li> <li>• Quelles déclarations remplir ?</li> <li>• L'adresse du foyer fiscal (les points de vigilance en cas de déménagement)</li> <li>• Les étapes de calcul du RNGI</li> <li>• Les étapes de calcul d'impôt issu du barème</li> <li>• Le plafonnement global des niches fiscales</li> <li>• Le revenu fiscal de référence</li> <li>• La mention expresse</li> </ul>	11/04/2025 9h00 - 10h30
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents types de revenus de capitaux mobiliers</li> <li>• Les différents modes d'imposition des rachats sur assurance vie et contrat de capitalisation</li> <li>• La gestion des déficits antérieurs en report (le cas échéant)</li> <li>• Les RCM « excessifs » perçus via un PEA ou un PEE</li> <li>• Savoir faire le choix entre imposition forfaitaire et imposition au barème</li> <li>• Les modalités déclaratives</li> </ul>	11/04/2025 11h00 - 12h30
<b>MODULE 3 : Savoir imputer de manière optimale les charges déductibles du revenu global et études des réductions et crédits d'impôt</b>		
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des charges déductibles</li> <li>• La CSG déductible</li> <li>• Les pensions alimentaires</li> <li>• La prestation compensatoire</li> <li>• L'épargne retraite</li> <li>• Les cotisations sociales professionnelles sur dividendes</li> <li>• Le dispositif Monument historique d'usage</li> </ul>	14/04/2025 14h00 - 15h30

<b>LES REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service à la personne et l'emploi à domicile</li> <li>• La prestation compensatoire</li> <li>• Le dispositif Pinel ou Denormandie Ancien</li> <li>• Le dispositif Duflot et prorogation</li> <li>• Le dispositif Scellier et les prorogations triennales</li> <li>• Le dispositif Malraux</li> <li>• L'investissement dans les PME (Madelin, FCPI, FIP)</li> <li>• Les revenus de source étrangère</li> </ul>	14/04/2025 16h00 - 17h30
<b>Module 4 : Déclaration sociale des indépendants : du fiscal au social</b>		
<b>Déclaration sociale des indépendants : du fiscal au social</b>	I. Préalable 1. Les personnes concernées par la déclaration sociale 2. Distinction entre cotisations et contributions sociales 3. Les modifications post déclaration II. La reprise automatique des données fiscales 1. Le revenu imposable déclaré n'est jamais égal à l'assiette sociale 2. Les BA (régime micro et réel) 3. Les BIC professionnels (régime micro et régime réel) dont les LMP 4. Les BIC non professionnels (régime micro et régime réel) 5. Les BIC du LMNP (régime micro et régime réel) 6. Les BNC professionnels (régime micro et régime réel) 7. Les BNC non professionnels (régime micro et régime réel) 8. La rémunération de gérance et les agents généraux d'assurance 9. Les précisions relatives aux frais professionnels III. Les sommes déjà soumises à cotisations sociales IV. Les dividendes soumis à cotisations sociales V. Les cotisations sociales obligatoires VI. Les praticiens et auxiliaires médicaux non VII. Les revenus de débit de tabac VIII. Les revenus à l'étranger	15/04/2025 14h00 - 16H00
<b>MODULE 5 : La délicate gestion des obligations déclaratives relatives à l'immobilier : les revenus fonciers, 2044, 2072, les sociétés civiles</b>		
<b>REVENUS FONCIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les régimes d'imposition (micro, réel de plein droit ou réel sur option)</li> <li>• Les formulaires 2044 ou 2044SPE</li> <li>• Les recettes à prendre en compte (réelles et fictives)</li> <li>• La gestion des biens en cours de construction ou de rénovation (charges déductibles et absence de loyers imposables)</li> <li>• La gestion des travaux</li> <li>• Les charges financières</li> <li>• La gestion du déficit foncier de l'année et des années passées</li> <li>• La gestion du démembrement portant sur un bien loué nu</li> </ul>	16/04/2025 09h00 - 10h30
<b>2044 ET 2072 SOCIETES CIVILES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les personnes tenues de souscrire une 2072 ?</li> <li>• Déclaration 2072 C vs 2072 S</li> <li>• Détermination du résultat pas la société</li> <li>• Répartition du résultat entre les associés</li> <li>• Déclarations réalisées par les associés</li> <li>• Cohabitation entre des associés passibles de l'IR ou de l'IS</li> </ul>	16/04/2025 11h00 - 12h30

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact d'un changement de régime fiscal subi ou choisi par la société civile</li> </ul>	
<b>Module 6 : La gestion des plus-values en report ou en sursis ( 150 0 B et 150 0 B TER)</b>		
<b>La gestion des plus-values en report ou en sursis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'apport à holding</li> <li>○ Différence entre report et sursis d'imposition</li> </ul> </li> <li>• Identification du dispositif applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Report d'imposition en cas de contrôle de la holding bénéficiaire de l'apport (CGI, art 150-0 B ter)</li> <li>○ Sursis d'imposition en l'absence de contrôle de la holding bénéficiaire (CGI, 150-0 B )</li> </ul> </li> <li>• Obligations déclaratives l'année de l'apport ou du report d'imposition (CGI, art. 150-0 B ter) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un choix irrévocable</li> <li>○ Le report d'imposition avec application du barème et des abattements pour durée de détention le cas échéant</li> <li>○ Le report d'imposition avec la taxation forfaitaire sans abattement pour durée de détention</li> </ul> </li> <li>• Obligations déclaratives en cas de donation de titres soumis à report d'imposition (CGI, art. 150-0 B ter)</li> <li>• Obligations déclaratives en cas de remploi</li> <li>• Obligations déclaratives à la fin du report ou du sursis d'imposition <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La fin du sursis d'imposition</li> <li>○ La fin de report d'imposition</li> </ul> </li> </ul>	17/04/2025 14h00 - 16h00
<b>MODULE 7 : Savoir accompagner les loueurs en meublé et les investisseurs dans un dispositif de défiscalisation immobilière dans leurs obligations déclaratives</b>		
<b>LOCATION MEUBLEE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification du régime d'imposition (micro, réel de plein droit ou réel sur option)</li> <li>• L'identification du type de location meublée et du régime micro-BIC application (-50% ou -71%)</li> <li>• L'identification du statut fiscal du loueur (LMP ou LMNP)</li> <li>• Les modalités déclaratives propres à chaque situation</li> </ul>	18/04/2025 9h00-10h30
<b>LA DEFISCALISATION IMMOBILIERE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différentes étapes d'une défiscalisation immobilière</li> <li>• L'engagement de location</li> <li>• La reconduction de l'engagement de location</li> <li>• La fin de l'engagement de location</li> </ul>	18/04/2025 11h00-12h30
<b>MODULE 8 : Plus-values sur titres et conséquences déclaratives, savoir accompagner les clients dans la déclaration des revenus exceptionnels ou différés</b>		
<b>PLUS-VALUES SUR TITRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents formulaires</li> <li>• La détermination du prix d'acquisition</li> <li>• La détermination de la plus-value brute</li> <li>• La gestion des moins-values (de l'année et en report)</li> <li>• L'éligibilité à l'abattement de droit commun pour durée de détention</li> </ul>	05/05/2025 14h00-15h30

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éligibilité à l'abattement renforcé pour durée de détention (« jeune entreprise »)</li> <li>• L'éligibilité à l'abattement pour départ à la retraite</li> <li>• Le choix entre imposition forfaitaire de plein droit et imposition au barème sur option</li> <li>• La gestion des reports et sursis (naissance ou fin)</li> </ul>	
<b>REVENUS EXCEPTIONNELS ET DIFFERES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition du revenu exceptionnel</li> <li>• Les modalités déclaratives du revenu exceptionnel</li> <li>• La définition du revenu différé</li> <li>• Les modalités déclaratives du revenu différé</li> </ul>	05/05/2025 16h00-17h30
<b>MODULE 9 : - Déclaration des gains sur actions gratuites, stock-options et BSPCE</b> - Déclaration des revenus de sources étrangères - Déclaration des revenus soumis aux prélèvements sociaux (notamment les BIC/BNC, mais également les revenus partiellement exonérés car perçus par un non-résident social européen)		
- Déclaration des revenus de sources étrangères - Déclaration des revenus soumis aux prélèvements sociaux (notamment les BIC/BNC, mais également les revenus partiellement exonérés car perçus par un non-résident social européen)	I. Les différents mécanismes évitant la double imposition - Les revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français - Les revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger - Les revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif II. Les différents revenus catégoriels - Traitements, salaires, pensions et rentes imposables en France - Revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables en France - Plus-values imposables en France - Revenus fonciers imposables en France - Revenus des professions non salariées imposables en France III. Les revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales	06/05/2024 14h00-15h30
<b>Déclaration des gains sur actions gratuites, stock-options et BSPCE</b>	Savoir accompagner le client dans la déclaration des gains sur actions gratuites, stock-options et BSPCE	06/05/2024 16h00-17h30

# Bulletin d'inscription

À retourner à : FAC & Associés 46 rue de Sarliève – 63800 COURNON D'Auvergne

**Nous vous prions de bien vouloir compléter la page suivante (Analyse du besoin et positionnement) afin de finaliser votre inscription.**

## ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

### Formation

Thème	<b>PARCOURS DECLARATIONS FISCALES 2025 DES REVENUS DE 2024: ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LA CAMPAGNE DECLARATIVE</b>
Date(s) et horaires	Du 10 avril 2025 au 06 mai 2025 <ul style="list-style-type: none"> <li>De 09H00 à 10h30 et de 11H00 à 12h30 ou</li> <li>De 14H00 à 15h30 et de 16H00 à 17h30</li> </ul>

### Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

### Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

### Montant

Montant	<b>Tarif individuel : 990 € HT soit 1188€ TTC (TVA 20%) Tarif cabinet : (3 à 5 accès) : 2100 € HT soit 2520 € TTC (TVA 20%)</b>
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> par virement bancaire <sup>1</sup>

### RIB<sup>1</sup> :

<b>c/Etabl</b>	<b>c/Guichet</b>	<b>n/Compte</b>	<b>C/Rib</b>
<b>18715</b>	<b>00200</b>	<b>08002701171</b>	<b>77</b>
<b>Domiciliation</b>			<b>BIC</b>
<b>CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN</b>			<b>CEPAFRPP871</b>
<b>Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)</b>			
<b>FR76</b>	<b>1871</b>	<b>5002</b>	<b>0008 0027 0117 177</b>

<sup>1</sup> Merci d'indiquer le nom et prénom du participant (ou des participants) dans l'ordre de virement

# Analyse du besoin et positionnement

## 1. Quels sont les besoins et les objectifs visés par la formation ?

- Maîtriser les fondamentaux techniques de la gestion de patrimoine ;*
- Approfondir mes connaissances dans la thématique de la formation ;*
- Mettre en pratique les connaissances techniques en rendez-vous client ;*
- Exploiter les données nécessaires à l'analyse patrimoniale (contrat de mariage, acte de donation, déclaration de succession, contrat d'assurance-vie, déclarations fiscales, régimes fiscaux applicables et leurs conséquences...);*
- Analyser les questions juridiques et patrimoniales en rapport avec l'environnement des clients ;*
- Actualiser mes connaissances et intégrer en rendez-vous client les nouveautés issues de l'actualité juridique, fiscale, sociale et patrimoniale ;*
- Autre : à renseigner*

## 2. Qui est à l'initiative de la demande de cette formation ?

- Salarié*
- Responsable hiérarchique*
- L'Apprenant lui même*

## 3. Quels sont les effets attendus de la formation ?

- Actualiser mes connaissances et les mettre en pratique lors de mes rendez-vous client*
- Appliquer mes connaissances lors de la réalisation d'audits patrimoniaux et/ou la proposition de préconisations et/ou de stratégies patrimoniales*
- Autre, à renseigner :*

---



---



---

## 4. Dans quel contexte est survenu ce besoin ?

- Je mets à jour mes connaissances professionnelles de manière régulière et/ou dans le cadre de mes obligations réglementaires de formation*
- J'ai besoin d'acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une demande client et/ou du marché professionnel dans lequel j'évolue*
- Autre, à renseigner :*

---



---



---

## 5. De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ?

- Je ne dispose pas de connaissances liées à la formation*
- Je dispose d'un premier niveau de connaissances : j'ai déjà été formé.e sur le sujet et/ou dans le cadre de mon métier je travaille occasionnellement avec cette thématique*
- Je dispose d'un niveau de connaissances approfondi : je suis formé.e régulièrement sur la thématique et/ou dans le cadre de mon métier je travaille régulièrement avec cette thématique*
- Autre : à renseigner*

---



---



---